



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUIN 2024

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du 03 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><b>Étaient présents :</b> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire,</p> <p><b>Étaient absents excusés :</b> LAROCHE Lucas, pouvoir à BASSEUIL Roland RENAUX Cécile, pouvoir à LAMBOROT Cécile</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> LAMBOROT Cécile</p> <p><b>Secrétaire de Mairie :</b> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 13</p> <p>Date de convocation : 29/05/2024</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du jeudi 11 avril 2024.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

## Point 2 : Actualités de la Communauté de Communes.

### **Michelle CORRE :**

Conseil communautaire : Déménagement du siège social de la Communauté de Communes Sud Brionnais Bourgogne à Baudemont. Certaines réunions se feront toujours à Chauffailles. Le conseil devra donner son avis lors du prochain conseil.

### **Cécile LAMBOROT :**

Commission mobilité : Projet de création d'un réseau d'itinéraires continus pour les vélos en collaboration avec les usagers actuels.

Ligne TER. L'enquête a été présentée à la Région qui y a porté grand intérêt. Le prochain plan quinquennal sera renouvelé en 2027, il est important de se mobiliser avant cette date. Une vidéo sera réalisée pour diffusion sur les réseaux sociaux, ne pas hésiter à la rediffuser.

Projet de covoiturage à travers l'application Blablacar Daily qui est déjà utilisée par le Grand Charolais. Des aides seront versées aux chauffeurs et aux passagers (distribuées par la CC, Blablacar et l'État)

### **Point 3 : Délégation au maire des admissions en non-valeur de faible montant.**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un mail reçu de Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux dans lequel elle explique que, jusqu'à présent, les demandes d'admission en non-valeur devaient être validées dans leur intégralité au moyen d'une délibération du conseil municipal.

Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faibles montants, les assemblées délibérantes des communes peuvent à présent déléguer cette compétence au maire, avec un seuil qu'elles définissent et qui ne peut être supérieur à un plafond de 100 € (article 173 de la loi du 21 février 2022 et décret 2023-523).

Cette nouvelle disposition peut faciliter le mandatement des non valeurs de faibles montants, sans attendre un conseil municipal.

Le Maire indique ne pas être favorable à une telle délibération car il souhaite que le conseil soit informé de ces admissions en non-valeur.

Il est procédé au vote :

- 11 suivent l'avis du Maire et vote CONTRE cette délégation au Maire :

BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire

- 1 abstention : Corinne JONON

### **Point 4 : Désignation d'un référent du compostage collectif.**

La communauté de communes Sud Brionnais Bourgogne souhaite développer le compostage collectif sur le territoire suite au succès de l'essai effectué au collège Mermoz de Chauffailles depuis septembre 2023.

Pour cette année, il y a 10 composteurs à installer. Dans l'idée, la communauté de communes décide de prioriser les deux plus grosses communes (3 sites à Chauffailles / 2 à La Clayette). Dans ce cas, il en resterait 5 à répartir sur l'ensemble du territoire.

Il est demandé aux communes qui souhaitent déployer le compostage collectif de se faire connaître et de transmettre le nom et les coordonnées d'un référent pour gérer ce projet dans la commune.

L'ensemble des membres du conseil municipal souhaiterait en savoir plus sur les fonctions de ce référent et souhaiterait également savoir si ce composteur collectif ne sera que pour les bio-déchets.

Ce point sera étudié à un l'ordre du jour d'une prochaine réunion quand le conseil municipal disposera des informations demandées.

### **Point 5 : Dénonciation de la convention scolaire par Tancon.**

Le Maire donne lecture du courrier de la commune de Tancon qui a décidé de mettre un terme à la convention qui lie les deux communes en matière de scolarisation des enfants de moins de 5 ans.

Le conseil municipal prend acte de cette décision et souhaite bonne chance à la commune de Tancon dans les démarches de maintien de leur école sur leurs deux classes.

Une réponse leur sera faite en ce sens.

## **Point 6 : Compte-rendu de la réunion du 14 mai avec la CAF et La Marmite à la Communauté de Communes.**

Cette réunion en date du 14 mai avait pour but de préparer la nouvelle convention entre tous ces acteurs concernant en particulier l'avenir du centre de loisirs de St Maurice pour les années 2025 à 2029. La convention définitive devra être établie avant fin 2024.

La commune renouvelle la partie qui la concerne, c'est-à-dire la mise à disposition gratuite des locaux car cela est intéressant que le centre de loisirs reste à St Maurice.

Le centre de loisirs continuera donc d'exister à travers cette convention entre toutes les parties.

## **Point 7 : Questions diverses.**

Il est fait un point sur le planning des permanences pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024.

Le Maire fait part des remerciements de la Compagnie Tempo pour l'accueil qui leur a été fait lors des représentations sur la commune.

Le Maire indique que l'Assemblée Générale du Club de foot DSCB a lieu le vendredi 14 juin à 20h00 à La Chapelle sous Dun, il précise qu'il ne pourra s'y rendre et demande qui peut représenter la commune. Il est décidé que ce sera Lucas LAROCHE.

Le Maire indique au conseil municipal que Monsieur Jean-Charles SANTI a refait les dorures des lettres des noms sur le Monument aux Morts côté route. Le Maire précise qu'il l'a fait bénévolement. La commune le remercie sincèrement de cette action. Il est proposé qu'un petit mot soit ajouté au prochain bulletin communal à ce sujet.

Le Maire fait part d'un courrier du SYDESL qui indique que les communes rurales peuvent bénéficier d'une aide de 65% pour la rénovation des luminaires d'éclairage public. La participation communale ne serait à prévoir que sur le budget 2025 et le SYDESL propose d'étaler le reste à charge des communes sur 3 ou 5 ans. La commune de St Maurice possède des luminaires vétustes de plus de 25 ans, éligibles à l'aide du Fons Verts 2024 et à la participation du SYDESL pour les communes rurales. **Le conseil municipal décide de s'inscrire dans ce programme.**

### **Tour de table**

Christian LABOURET : un devis a été demandé pour changer les vitrages de l'école maternelle.

Il y a un problème d'infiltration dans la vieille église. Un drone devra survoler l'église afin de trouver l'origine de cette fuite.

Cécile LAMBOROT : Certains fossés ainsi que des morceaux de route ont été abîmés par l'entreprise qui est intervenue pour le compte d'Orange afin de changer les poteaux. Une liste sera établie de tous les dégâts et une réserve sera transmise à l'entreprise.

Roland BASSEUIL : Il n'y aura plus de journaux à l'épicerie. Ce ne sera plus le pain de La Chapelle mais celui du Pétrin gourmand à Chauffailles.

Corinne JONON : Que faire quand un blaireau est retrouvé mort en bord de chaussée ? Si c'est le long de la départementale, il faut contacter la DRI.

Les textes du concours d'écriture ont été lus par le jury. Seulement deux textes ont été reçus, un dans la catégorie juniors et un dans la catégorie adultes. Les deux textes sont primés et les deux auteurs recevront un bon cadeau de 100 € dans une librairie.

Sébastien GROUILLER : au niveau de l'abri bus du Bachet, deux lames sont abîmées. Malheureusement des dégradations se sont produites plusieurs fois sur cet abri.

Michelle CORRE : un projet de BD est en cours au niveau de la Communauté de Communes. Des témoignages seront demandés aux habitants.

Expos en Chœur : toutes les semaines sont complètes et les expositions commenceront début juillet avec l'école.

Le petit marché présente maintenant 5 étales : Fromages, Légumes, Boucherie-charcuterie, Pain, Oeufs bio

Frédéric BUTTET : Jean-Michel Clapot a envoyé des photos des toits de l'écurie chez Dubois qui nécessitent une réparation.

Des travaux seront faits sur la route du bois de moulin sur 410m.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le jeudi 11 juillet 2024 à 19h30.**

**La séance est close à 21h45.**



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUIN 2024

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du lundi 03 juin

Signature du Président de l'Assemblée Délibérante  
Jean-Luc CHANUT, Maire

Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante  
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale